Envoyé en préfecture le 26/12/2023
Reçu en préfecture le 26/12/2023
Publié le
ID : 021-212105852-20231211-2023_37-DE

Commune de SAULON-LA-CHAPELLE
Département de COTE D'OR
Arrondissement de BEAUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-37

L'an 2023, le 11 décembre à 19 h, en application des articles L.2122 et L.2117 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saulon-la-Chapelle.

PRESENTS : PASCAL BORTOT – ALAIN BŒUF - NATHALIE PEDRON – FRANCK COUPECHOUX – DOMINIQUE BLOT - ERIC MONCHAUX – CHANTAL MARET – MAX DE LA TOUR D'AUVERGNE – CHLOE SORBIER – SARAH GADY

ABSENTS EXCUSÉS : PIERRE LUCOT
SANDRA TERRIER (PROCURATION A NATHALIE PEDRON)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : NATHALIE PEDRON

Conseillers en exercice : 12 Présents : 10 Votants : 11

OBJET : ISOLATION DU BATIMENT ABRITANT LA MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR

Monsieur le Maire rappelle que la mairie de Saulon-la-Chapelle est un bâtiment datant de plus de 40 ans et n'a pas subi de travaux de rénovation.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à la rénovation énergétique du bâtiment de la mairie par les travaux d'isolation des murs extérieurs, de la VMC et de la réfection du toit terrasse ainsi que l'appartement situé au-dessus de la mairie.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la D.E.T.R intègre la rénovation thermique des bâtiments publics et dans ces conditions propose de déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR avec le plan de financement ci-après :

Principaux postes de dépenses	TOTAL HT
Maîtrise d'œuvre	30 000 €
Honoraires bureau d'étude, bureau de contrôle, diagnostics, coordonnateur SPS	52 000 €
Dépose étanchéité toit terrasse, mise en place d'un nouvel isolant et repose étanchéité	85 000 €
Reprise des enduits (vide pour plein)	16 000 €
Changement des menuiseries extérieures	150 000 €
TOTAL	**333 000 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR.
- dit que les crédits seront inscrits au budget 2024.

Pascal BORTOT

MAIRIE DE SAULON-LA-CHAPELLE
21910 (Côte-d'Or)

Envoyé en préfecture le 26/12/2023
Reçu en préfecture le 26/12/2023
Publié le
ID : 021-212105852-20231211-2023_37-DE

Commune de SAULON-LA-CHAPELLE
Département de COTE D'OR
Arrondissement de BEAUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-37

L'an 2023, le 11 décembre à 19 h, en application des articles L.2122 et L.2117 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saulon-la-Chapelle.

PRESENTS : PASCAL BORTOT – ALAIN BŒUF - NATHALIE PEDRON – FRANCK COUPECHOUX – DOMINIQUE BLOT - ERIC MONCHAUX – CHANTAL MARET – MAX DE LA TOUR D'AUVERGNE – CHLOE SORBIER – SARAH GADY

ABSENTS EXCUSÉS : PIERRE LUCOT
SANDRA TERRIER (PROCURATION A NATHALIE PEDRON)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : NATHALIE PEDRON

Conseillers en exercice : 12 Présents : 10 Votants : 11

OBJET : ISOLATION DU BATIMENT ABRITANT LA MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR

Monsieur le Maire rappelle que la mairie de Saulon-la-Chapelle est un bâtiment datant de plus de 40 ans et n'a pas subi de travaux de rénovation.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à la rénovation énergétique du bâtiment de la mairie par les travaux d'isolation des murs extérieurs, de la VMC et de la réfection du toit terrasse ainsi que l'appartement situé au-dessus de la mairie.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la D.E.T.R intègre la rénovation thermique des bâtiments publics et dans ces conditions propose de déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR avec le plan de financement ci-après :

Principaux postes de dépenses	TOTAL HT
Maîtrise d'œuvre	30 000 €
Honoraires bureau d'étude, bureau de contrôle, diagnostics, coordonnateur SPS	52 000 €
Dépose étanchéité toit terrasse, mise en place d'un nouvel isolant et repose étanchéité	85 000 €
Reprise des enduits (vide pour plein)	16 000 €
Changement des menuiseries extérieures	150 000 €
TOTAL	**333 000 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR.
- dit que les crédits seront inscrits au budget 2024.

Pascal BORTOT

MAIRIE DE SAULON-LA-CHAPELLE ★ 21910 (Côte-d'Or) ★